

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 169

26 janvier 2009

### SOMMAIRE

Abellio Luxco 2 S.à r.l. ....	8067	Luxembourg Investments S.à r.l. ....	8087
Al Maha Investment Company S.à r.l. ....	8076	Lux Tri-Services Sàrl ....	8075
Andante Vivace S.A. ....	8068	Lux Tri-Services Sàrl ....	8073
Ares S.à r.l. ....	8076	Marina S.A. ....	8112
Bactriane S.A. ....	8095	McArthurGlen Michelbau Neumunster Si- teco Sàrl ....	8070
Bactriane S.à r.l. ....	8095	Media ....	8075
Borets - Weatherford Hungary KFT, Lu- xembourg Branch ....	8111	Meriden (Luxembourg) S.A. ....	8069
Cemag S.A. ....	8077	Meritor Luxembourg S.à r.l. ....	8067
Compagnie Luxembourgeoise d'Annuaire S.A. ....	8075	Millennium European Holdings S.à r.l. ...	8078
Cordell Investments S.A. ....	8071	MRO S.A. ....	8078
DAB Investments Sàrl ....	8068	Naviglio Holdings S.à r.l. ....	8076
Darcies S.à r.l. ....	8074	Nipavest S.A. ....	8112
ECIP Europcar S.à r.l. ....	8077	Nobles A.G. ....	8068
Eko-Park International S.à r.l. ....	8071	Orifal Corporation S.A. ....	8069
Electro-Bobinage S.à r.l. ....	8111	Palladium Energy Group S.à r.l. ....	8097
Emal International S.A. ....	8107	PBG Commerce S.à r.l. ....	8073
Eric S.A. ....	8066	Pearls Invest S.à r.l. ....	8069
Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l. ....	8066	Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l. ....	8072
Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l. ....	8066	Revending Holding S.A. ....	8070
Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l. ....	8066	Riola S.A. ....	8075
Fairacre Properties (Lux) S.à r.l. ....	8070	Slawka S.A. ....	8074
Firenze R.E. s.à r.l. ....	8072	SOF-VII European Sub-Holdings I, S.à r.l. .....	8070
Global Finance Consult S.à r.l. ....	8074	Star of Bethlehem S.A. ....	8076
Greencorp S.A. ....	8109	Toxic New Art s.à r.l. ....	8077
Harrisburg Investments S.A. ....	8104	UBS Multi Manager Access II ....	8072
HellermannTyton Beta S.à r.l. ....	8073	Ulysses Luxembourg S.à r.l. ....	8068
I2F S.A. ....	8077	Ulysses Participation S.à r.l. ....	8067
International Shoe Design S.A. ....	8067	Valleverde Sàrl ....	8108
Jadeyes S.A. ....	8069	Valley Pond S.à r.l. ....	8073
LBREP I Fides S.à r.l. ....	8071	Verewinkel S.A. ....	8071
LFH Corporation ....	8072	Wert BEV S.à r.l. ....	8074
L.G. Immobilière S.A. ....	8078	Wolflux S.à r.l. ....	8079
L.G. Promotions S.A. ....	8078		
Louena Finance Holding S.A. ....	8094		

**Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 110.860.

- Il résulte d'un courrier adressé à la société FAIRACRE PROPERTIES (Lux) 3 S.à r.l. que Monsieur Charles MEYER a démissionné de son mandat de gérant B de la Société en date du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signature

Référence de publication: 2009006247/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00530. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

---

**Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 114.306.

- Il résulte d'un courrier adressé à la société FAIRACRE PROPERTIES (Lux) 4 S.à r.l. que Monsieur Charles MEYER a démissionné de son mandat de gérant B de la société en date du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signature

Référence de publication: 2009006246/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00531. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

---

**Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 117.111.

- Il résulte d'un courrier adressé à la société FAIRACRE PROPERTIES (Lux) 5 S.à r.l. que Monsieur Charles MEYER a démissionné de son mandat de gérant B de la société en date du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signature

Référence de publication: 2009006244/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00533. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

---

**Erice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 71.917.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006461/309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01688. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**International Shoe Design S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 63.730.

Le Bilan au 09/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006462/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09511. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Meritor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 394.032.781,44.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 72.248.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006412/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01057. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Ulysses Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.050.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 136.220.

Les comptes annuels pour la période du 19 septembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006353/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01040. - Reçu 46,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Abellio Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 114.372.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

*Pour Abellio Luxco 2 S.à r.l.*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006371/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01154. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Nobles A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 74.667.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Pour Nobles A.G.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006374/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01142. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 156.472.728,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 125.646.

Les comptes annuels pour la période du 15 mars 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006358/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01045. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**DAB Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 81.243.

Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006368/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01051. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Andante Vivace S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 89.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006349/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA00990. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Meriden (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 53.686.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006455/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01783. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Orifal Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 85.184.

Le bilan allant du 11 décembre 2001 au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006418/768/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00514. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Pearls Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 72.782,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 127.682.

Les comptes annuels pour la période du 19 mars 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006346/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09917. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Jadeyes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 90.765.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

*Pour Jadeyes S.A.*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006380/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11432. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Revending Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 70.462.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009006463/680/11.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09473. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**SOF-VII European Sub-Holdings I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 111.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006416/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01190. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**McArthurGlen Michelbau Neumunster Siteco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 134.284.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 novembre 2007, acte publié au Mémorial C n° 68 du 10 janvier 2008.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McArthurGlen Michelbau Neumunster Siteco S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009006343/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00003. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 110.855.

- Il résulte d'un courrier adressé à la société FAIRACRE PROPERTIES (Lux) S.à r.l. que Monsieur Bob FABER a démissionné de son mandat de gérant B de la société en date du 8 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés,

Signature

Référence de publication: 2009006243/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

**LBREP I Fides S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 122.497.

## EXTRAIT

Il résulte de la résolution des gérants signée en date du 28 novembre 2008 que la nouvelle adresse professionnelle de Michael Denny est 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009006264/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

**Verewinkel S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 258.228,45.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 39.393.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Pour VEREWINKEL S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006370/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01156. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Eko-Park International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 115.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Rosseneu.

Référence de publication: 2009006788/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09533. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Cordell Investments S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 112.729.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006784/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01092. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Firenze R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.066.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006782/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01082. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**LFH Corporation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.303.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006786/4175/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01856. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**UBS Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 129.748.

Le bilan au 31 juillet 2008 a été déposé au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

*Pour UBS Multi Manager Access II*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Olivier Schütz / Michaela Imwinkelried

*Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2009006804/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09030. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 274.900,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 132.485.

Les comptes annuels pour la période du 24 septembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006330/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01211. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**PBG Commerce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 110.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009006326/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01197. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

---

(090003749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Valley Pond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 110.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009006327/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01199. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

---

(090003750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**HellermannTyton Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.550.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009006328/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01208. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

---

(090003751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Lux Tri-Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.  
R.C.S. Luxembourg B 86.316.

Les comptes annuels au 30/09/2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 janvier 2009.

*Pour LUX TRI-SERVICES SARL*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006723/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08992. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

---

(090004019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Global Finance Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 87.142.

Les comptes annuels au 30/06/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

*Pour GLOBAL FINANCE CONSULT S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009006725/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08178. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090004021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Wert BEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 135.355.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009006595/242/13.

(090004209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Darcies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 106.143.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 20 novembre 2008, ont été déposés au Registre de Commerce à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 janvier 2009.

Camille MINES  
Notaire

Référence de publication: 2009006585/225/13.

(090004111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Slawka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 108.917.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 20 novembre 2008, ont été déposés au Registre de Commerce à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 janvier 2009.

Camille MINES  
Notaire

Référence de publication: 2009006589/225/13.

(090004108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Compagnie Luxembourgeoise d'Annuaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 55, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 143.207.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 24 novembre 2008, ont été déposés au Registre de Commerce à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 janvier 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009006591/225/13.

(090004118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Lux Tri-Services Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.  
R.C.S. Luxembourg B 86.316.

Les comptes annuels au 30/09/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour LUX TRI-SERVICES SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006722/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08989. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Riola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 26.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006730/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00128. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Media, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue de Baerendall.  
R.C.S. Luxembourg B 15.093.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006750/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00683. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Al Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 123.790.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006715/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01725. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Naviglio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 249.400,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 129.599.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009006839/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01865. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Star of Bethlehem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 58.749.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

*Pour STAR OF BETHLEHELM S.A.*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006822/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01174. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Ares S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 122.661.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009006824/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01864. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**I2F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.529.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial.

Référence de publication: 2009006792/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10282. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Toxic New Art s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 51.079.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Toxic New Art Sarl*

Signature

Référence de publication: 2009006797/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04375. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Cemag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 90.751.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2008.

P. COTTON.

Référence de publication: 2009006833/8579/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01531. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**ECIP Europcar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.398.900,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 120.530.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 29 juin 2007, acte n° 438 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boite Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2009006596/208/15.

(090004336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Millennium European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Séverine Canova

*Gérante*

Référence de publication: 2009006721/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01451. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090004011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**L.G. Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.578.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 26 novembre 2008, ont été déposés au Registre de Commerce à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 janvier 2009.

Camille MINES

*Notaire*

Référence de publication: 2009006579/225/13.

(090003821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**L.G. Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.088.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 26 novembre 2008, ont été déposés au Registre de Commerce à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 janvier 2009.

Camille MINES

*Notaire*

Référence de publication: 2009006577/225/13.

(090003817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**MRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 88.570.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 24 novembre 2008, ont été déposés au Registre de Commerce à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 31 décembre 2008.

Camille MINES

*Notaire*

Référence de publication: 2009006580/225/13.

(090004222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

---

**Wolflux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.829.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BC European Capital VIII-1, being a "limited partnership" with registered office at the Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

represented by CIE Management II LTD, with registered office at the Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

itself represented by Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 3<sup>rd</sup> December, 2008 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Wolflux S.à r.l. which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Wolflux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the engaging in making, buying or investing in loans, deposits, securities, financial assets and/or financial instruments of any type in or issued by Luxembourg or foreign companies or other enterprises.

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at thirty thousand euro (€ 30,000) divided into thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom

such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

**Art. 8. Liability managers, Indemnification.**

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

**Art. 9. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on the 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December, 2009.

**Art. 12. Financial statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
BC European Capital VIII-1 . . . . .	30,000	€30,000.00.-
Total: . . . . .	30,000	€30,000.00.-

Evidence of the payment of the subscription price of thirty thousand Euro (€ 30,000) has been shown to the under-signed notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Private employee	6 <sup>th</sup> December, 1970	Poissy (France)
Justin Bateman	43-45 Portman Square London W1H 6DA	Investment director	23 <sup>rd</sup> December, 1973	Tunbridge Wells (England)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte -Neuve, L-2227 Luxembourg	Private employee	13 <sup>th</sup> December, 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Nairn Gjonaj	29, avenue de la Porte -Neuve, L-2227 Luxembourg	Private employee	8 <sup>th</sup> October, 1973	Liège (Belgium)

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December, 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil huit, le quatrième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BC European Capital VIII-1, un "limited partnership", avec siège à the Polygon Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY,

représentée par CIE Management II LTD, avec siège social à the Polygon Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

elle-même représentée par M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 3 décembre 2008 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Wolflux S.à r.l., qui est constituée par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Wolflux S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la prise, l'achat ou l'investissement dans des prêts, dépôts, valeurs mobilières, avoirs financiers et/ou instruments financiers de tout type dans ou émis par des sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut aussi détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris de notes convertibles) et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente mille euros (€ 30.000) divisé en trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.**

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, ou responsable en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

**Art. 9. Conflits.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

**Art. 10. Assemblées générales.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de

la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
BC European Capital VIII-1 . . . . .	30,000	€30,000.00.-
Total: . . . . .	30,000	€30,000.00.-

Preuve du paiement du prix de souscription de trente mille euros (€ 30.000) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 2.000,-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Employé privé	6 décembre 1970	Poissy (France)
Justin Bateman	43-45 Portman Square London W1H 6DA	Investment director	23 décembre 1973	Tunbridge Wells (Angleterre)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte -Neuve, L-2227 Luxembourg	Employée privé	113 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naim Gjonaj	29, avenue de la Porte -Neuve, L-2227 Luxembourg	Employé privé	8 octobre 1973	Liège (Belgique)

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte,

Signé: R. BEYER - H. HELLINCKX. Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008 LAC/2008/50396: Reçu cent cinquante euros (EUR 150,-)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-trois décembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009005845/242/458.

(090003075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

**Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.869.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of December.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CBF1 Participations BV, a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200 in 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Register of Commerce Amsterdam under number 34296289, represented by Mextrust B.V., as director, with professional address at Prins Bernhardplein 200 in 1097 JB Amsterdam, The Netherlands,

and

2. Boeggolf Beheer B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200 in 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, represented by Mextrust B.V., as director, with professional address at Prins Bernhardplein 200 in 1097 JB Amsterdam, The Netherlands,

and

3. Waterwilg Beheer B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200 in 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, represented by Mextrust B.V., as director, with professional address at Prins Bernhardplein 200 in 1097 JB Amsterdam, The Netherlands,

and

4. Wetumo Beleggingen B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200 in 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, represented by Mextrust B.V., as director, with professional address at Prins Bernhardplein 200 in 1097 JB Amsterdam, The Netherlands,

All here represented by Mrs Martine Linster, employee, professionally residing at 33, boulevard J.F. Kennedy in 1855 Luxembourg, by virtue of four powers of attorney, given under private seal.

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Luxembourg Investments S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition,

development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred and twenty five (125) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital. At least one of the managers must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers;

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by: any manager or any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

All meetings of the board of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company, provided that the relevant call is initiated from the Grand Duchy of Luxembourg. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. - Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. - Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

CBFI Participations B.V., prenamed: . . . . .	sixty one (61) shares; and
Boeggolf Beheer B.V., prenamed: . . . . .	twenty five (25) shares; and
Waterwilg Beheer B.V., prenamed . . . . .	seventeen (17) shares; and
Wetumo Beleggingen B.V., prenamed . . . . .	twenty two (22) shares
Total: . . . . .	one hundred and twenty five (125) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr Philippe Toussaint, born in Arlon, Belgium on 2/9/1975, with ID Card number 590-0367833-35 and professionally residing at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

Mr Alex Legrand, born in Brussels, Belgium on 31/5/1977, with ID Card number 1334 011400 82 and professionally residing at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and

2. the registered office is established at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Luxembourg.

#### A COMPARU

1. CBFI Participations BV, une société de droit des Pays-Bas, avec siège social à Prins Bernhardplein 200 à 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 3426289, représentée par Mextrust B.V., comme directeur,

et

2. Boeggolf Beheer B.V., une société de droit des Pays-Bas, avec siège social à Prins Bernhardplein 200 à 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, représentée par Mextrust B.V., comme directeur,

et

3. Waterwilg Beheer B.V., une société de droit des Pays-Bas, avec siège social à Prins Bernhardplein 200 à 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, représentée par Mextrust B.V., comme directeur,

et

4. Wetumo Beleggingen B.V., une société de droit des Pays-Bas, avec siège social à Prins Bernhardplein 200 à 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, représentée par Mextrust B.V., comme directeur,

Tous ici représentés par Mme Martine Linster, employée, avec adresse professionnelle à 33, boulevard J.F. Kennedy à 1855 Luxembourg, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Luxembourg Investments S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. - Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. - Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. - Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Au moins un gérant doit être résident au Grand-duché de Luxembourg

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance;

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant ou deux gérants conjointement.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-duché de Luxembourg. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social, pourvu que l'origine de l'appel est du Grand-Duché du Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblée générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

CBFI participations B.V., susmentionnée; et	soixante et une parts (61) sociales
Boeggolf Beheer B.V., susmentionnée:	vingt cinq (25) parts sociales; et
Waterwilg Beheer B.V, susmentionnée	dix sept (17) parts sociales; et
Wetumo Beleggingen B.V., susmentionnée	vingt deux (22) parts sociales
Total:	cent vingt cinq (125) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500).

## Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux (2). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée;
  - M. Alex Legrand, directeur, né le 31 mai 1977 à Bruxelles, Belgique, carte d'identité numéro 1334 011400 82, dont l'adresse professionnelle est 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, et
  - M. Philippe Toussaint, directeur, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, carte d'identité numéro 590-0367833-35 dont l'adresse professionnelle est 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
2. le siège social de la société est établi à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LINSTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51706 Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50 EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009006489/242/393.

(090004016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Louena Finance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.361.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 29 octobre 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 décembre 2008 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société pour un mandat d'une durée de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009006253/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01044. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

**Bactriane S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Bactriane S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.317.

L'an deux mil huit, le vingt-huit août.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „BACTRIANE S.A.", avec siège social à L - 1724 Luxembourg, 11 A, Boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 112317, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 24 novembre 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 446 du 1<sup>er</sup> mars 2006 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Pascale Mariotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sarah Madar, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la forme de la Société de Société Anonyme en Société à Responsabilité Limitée ainsi que de sa dénomination.

2. Modification des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme.

3. Démission des administrateurs et commissaire aux comptes et décharge à accorder.

4. Nomination de gérant(s).

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en BACTRIANE S. à r.l., le capital souscrit et l'objet social restant inchangés.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 28 août 2008.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme et de dénomination et arrête comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «BACTRIANE S. à r.l.»

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent ( 50% ) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de juin, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes».

#### *Répartition des parts sociales*

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les trois cent dix (310) parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

Monsieur Jeffrey Steiner, né le 3 avril 1937 à Vienne, demeurant au Chalet Uhu, Oberort,  
CH - 3780 Oberort . . . . . 310 parts sociales.

Le notaire soussigné a procédé à la lacération des titres au porteur émis par la Société sous forme anonyme.

#### *Exercice social*

L'exercice social en cours ayant commencé le premier juillet 2008 se terminera le trente juin 2009.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs en place à savoir Messieurs Thierry Fleming, Claude Schmitz et Guy Hornick et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur fonction.

L'assemblée accepte également la démission AUDIEX S.A de son poste de commissaire aux comptes et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de sa fonction.

*Sixième résolution*

Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sarah Madar, Pascale Mariotti, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 septembre 2008 LAC/2008/35961 Reçu douze euros € 12.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009006304/202/133.

(090003516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

**Palladium Energy Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 143.884.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Battery Lion Acquisition Corp., having its registered office in the State of Delaware and New Castle Country, 1313 North Market Street, Suite 5100, Wilmington, Delaware 19801,

hereby represented by Mr Sylvain ELIAS, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy established on 9 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form .** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association

(hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "PALLADIUM ENERGY GROUP S.à r.l.».

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Share capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred EUROS (12,500.- EUR) represented by hundred (100) shares ("parts sociales") of hundred twenty five EUROS (125.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-a-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday of the month of June, at 11.00 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

##### 11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

#### 11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Battery Lion Acquisition Corp. . . . .	100	12.500	100 %
TOTAL . . . . .	100	12.500	100 %

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred EUROS (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (1,600.- EUR).

#### *Resolutions of the shareholder*

1. The Company will be administered by the following manager:

Mrs Véronique Beatrix DE MEESTER, avocat à la cour, born in Ixelles on May 24, 1955, residing at 3 rue des Bains B.P. 848, L-2018 Luxembourg

2. The registered office of the Company shall be established in L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille et huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg

ONT COMPARU:

Battery Lion Acquisition Corp., ayant son siège social dans l'Etat de Delaware, New Castle Country, 1313 North Market Street, Suite 5100, Wilmington, Delaware 19801,

ici représentée par Monsieur Sylvain ELIAS, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "PALLADIUM ENERGY GROUP S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq EUROS (125,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert des parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement des parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président vice-président secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième lundi du mois de juin, à 11.00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence a la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Souscription - Libération*

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
Battery Lion Acquisition Corp. . . . .	100	12.500	100 %
TOTAL . . . . .	100	12.500	100 %

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ MILLE SIX CENTS EUROS (1.600,- EUR).

*Résolution de l'associé*

1. La Société est administrée par le gérant suivant:

Madame Véronique Beatrix DE MEESTER, avocat à la cour, née à Ixelles le 24 mai 1955, 3 rue des Bains BP. 848, L-2018 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Elias, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 décembre 2008 LAC/2008/51137: Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur ff. (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009006487/220/360.

(090004242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Harrisburg Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.885.

—  
STATUTS

L'an deux mil huit, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

La société BACAU S.A. avec siège social à Mossfon Building, 54<sup>th</sup>, Street, Panama City, Republic of Panama, représentée par son représentant légal Maître Fabien VERREAUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg

laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de " HARRISBURG INVESTMENTS S.A."

Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich,

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, marques et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions au porteur lors de l'émission, et seront signées de deux administrateurs ou de l'administrateur unique.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

L'activité commerciale ne commencera que le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante BACAU S.A., préqualifiée déclare souscrire toutes les actions.

Toutes ces actions ont été immédiatement intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, Windhof Business Center,
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un, celui des commissaires à un.

Est appelée à la fonction d'administrateur unique, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

La société BACAU S.A. représentée par son représentant légal Maître Fabien VERREAUX.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2012:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE COFIGEST S.à r.l., avec siège social à L-8552 Oberpallen, Platinerei, 8.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. VERREAUX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52173. Reçu € 155,- (cent cinquante-cinq euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009006488/206/148.

(090004253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

### **Emal International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.621.

### DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

La société à responsabilité limitée de droit italien "OPERA IMMOBILIARE S.r.l.", en liquidation, établie et ayant son siège social à I-20059 Vimercate (MI), Via Manzoni, 10, Italie, inscrite au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 1585638,

ici représentée par Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 octobre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a) Que la société anonyme "EMAL INTERNATIONAL S.A." (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 75621, a été constituée pour une durée illimitée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620 du 31 août 2000.

b) Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

c) Que la partie comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

d) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat, en raison d'une part de la disparition des conditions économiques et de marché nécessaires à la réalisation de son objet social, et d'autre part du déficit constaté qui ne lui permet plus d'honorer ses obligations.

e) Que la partie comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

f) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

g) Que la partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant encore exister à la charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.", établie et ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52618, désignée "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

l) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

m) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la société "FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l." à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZITO; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2008. Relation GRE/2008/5203: Reçu douze euros 12 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009006516/231/60.

(090003822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

### Valleverde Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 143.863.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- VITONY SA avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 87 513,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Philippe STROESSER, avocat, demeurant à Luxembourg et Lex THIELEN, avocat, demeurant à Luxembourg,

le premier ici représenté par le second en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;

2.- José FERREIRA PINTO, gérant, né à Sandim/Vila Nova de Gaia (Portugal), le 20 décembre 1963, demeurant à L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.

Les comparant ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de VALLEVERDE SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Livange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales. Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- VITONY SA avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 87 513, deux cent cinquante parts . . . . .	250
2.- José FERREIRA PINTO, gérant, né à Sandim/ Vila Nova de Gaia (Portugal), le 20 décembre 1963, demeurant à L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem, deux cent cinquante parts . . . . .	250
Total: Cinq cents parts . . . . .	500

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents (900,-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3378 Livange, rue de Turi.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- José FERREIRA PINTO, gérant, né à Sandim/Vila Nova de Gaia (Portugal), le 20 décembre 1963, demeurant à L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem, gérant technique;

2.- Dionigi ISOLANI, gérant, né à Turi/Bari (Italie), le 20 janvier 1957, demeurant à L-3397 Roeser, 36, rue d'Alzingen, gérant administratif.

La société est engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thielen, Ferreira Pinto et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 17 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15364: Reçu soixante-deux virgule cinquante euros 12.500,- à 0,50% = 62,50

Le Releveur (Signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 DEC. 2008.

Franck MOLITOR.

Référence de publication: 2009006490/223/72.

(090003932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

#### **Greencorp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.303.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of December.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Luxembourg.

Has appeared:

MCC HOLDING LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered seat at 9 Archbishop Makarios III Avenue, Severis Building, 3<sup>rd</sup> Floor, CY-1065 Nicosia, Cyprus,

here represented by Mrs Monique GOERES, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- GRENCORP S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), with registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, under number B139303, (hereinafter referred to as "the Corporation") has been incorporated by deed of the undersigned notary on June 4, 2008, published in the Mémorial C number 1634 of November 3, 2008.

- The share capital of the Corporation presently amounts to five million Euro (€ 5,000,000.-) represented by five thousand shares (5,000) shares of a par value of one thousand Euro (€ 1,000.-) per share, consisting of five hundred (500) Class B Shares and four thousand, five hundred (4,500) Class C Shares.

- The appearing person has become the sole owner of all the shares of the Corporation, further to a share sale and purchase agreement dated November 21, 2008.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Corporation, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Corporation.

- The appearing person, as the liquidator of the Corporation, declares that all liabilities of the Corporation have been settled.

- The activity of the Corporation has ceased; all assets of the Corporation are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Corporation, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Corporation is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the members of the Board of Directors and the statutory auditor of the dissolved Corporation for the exercise of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Corporation will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Corporation.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand six hundred and seventy-five Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Luxembourg.

A comparu:

MCC HOLDING LIMITED, une société de droit chypriote, ayant son siège social au 9 Archbishop Makarios III Avenue, Severis Building, 3<sup>rd</sup> Floor, CY-1065 Nicosia, Chypre,

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- GRENCORP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B139303 (ci-après la "Société"), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire le 4 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1634 du 3 novembre 2008.

- La Société a actuellement un capital social de cinq millions d'euros (€ 5.000.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune, consistant en cinq cents (500) actions de Classe B et quatre mille cinq cents (4.500) actions de Classe C.

- La comparante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la Société, suite à un contrat de transfert d'actions daté du 21 novembre 2008.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille six cent soixante-quinze euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: GOERES; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2008 Relation GRE/2008/5222 Reçu douze euros 12 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009006515/231/96.

(090003826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

#### **Electro-Bobinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4995 Schouweiler, 57, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 23.220.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006663/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08587. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

#### **Borets - Weatherford Hungary KFT, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 143.862.

#### OUVERTURE DE SUCCURSALE

L'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de la succursale luxembourgeoise (la «Succursale») de la société Borets-Weatherford Hungary Kft. (la «Société»), constituée sous le droit hongrois, a été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

1- L'adresse de la Succursale est: 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg.

2- Les activités de la Succursale seront d'assurer la détention et la gestion journalière d'un portefeuille de prêts, ces prêts seront alloués par la Société à la Succursale. Ces activités incluront le financement des sociétés du groupe ainsi que toutes les activités qui peuvent s'y rattacher. Les activités de la Succursale pourront également inclure, mais sans y être limitées, la gestion de fonds excédentaires reçus par le biais d'investissements sous forme de dépôts, de fonds ou d'autres actifs financiers, le contrôle de la réception de paiements d'intérêts émanant des emprunteurs, ainsi que l'organisation du recouvrement des frais de procédure et des pénalités rédues en cas de paiements tardifs.

3- La Société est enregistrée auprès du registre de sociétés d'Hongrie, sous le numéro d'enregistrement: N° 01-09-900933.

4- La dénomination sociale de la Société est «Borets-Weatherford Hungary Kft.» et sa forme est Korlátolt Felelősségű Társaság (société à responsabilité limitée). La dénomination de la Succursale est «Borets-Weatherford Hungary Kft, Luxembourg Branch».

5- La Société est engagée par la signature individuelle de son administrateur délégué: M. Attila SZEDMAK, demeurant professionnellement à Hermina út 17., H-1146 Budapest, né le 25 décembre 1972 à Eger (Hongrie).

6- La Succursale est engagée par la signature de son gérant unique Mme Christine LOUIS-HABERER, demeurant professionnellement au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, né le 23 juillet 1967 à Vitry (France).

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

*Pour Borets-Weatherford Hungary Kft, Luxembourg Branch*

Signature

Référence de publication: 2009006700/296/33.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01020. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090003885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

#### **Marina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.770.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n° 771 du 23 octobre 1998, modifiée pour la dernière fois par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mars 2008, acte publié au Mémorial C n° 1154 du 9 mai 2008.

Le bilan au 31 juillet 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARINA S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009006336/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00006. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090003777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

#### **Nipavest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 105.985.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2009006836/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01587. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090003674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.